

## **Introduction** Marie-Andrée Blanc

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents et directeurs,

Mesdames et Messieurs

Merci à tous, à chacun, de votre présence pour ce colloque de l'Unaf « Avoir des enfants, ça change tout ! » consacré à l'impact économique de ce l'on a coutume d'appeler la « charge d'enfant » même, si nous le savons, l'arrivée d'un enfant c'est aussi et surtout beaucoup de bonheur.

Je tiens en premier lieu à remercier l'Assemblée Nationale de nous accueillir dans ses locaux. Un merci tout particulier à Jean-Noël BARROT, député des Yvelines, vice-président de la commission des finances, d'avoir accepté d'être le « parrain » de cet événement. L'Unaf est très honorée de ce parrainage, cher Jean-Noël, et je vous remercie d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation -il y a maintenant près d'un an- avec enthousiasme.

Plusieurs parlementaires sont présents ou nous rejoindront au cours de cette journée et je connais l'attachement de la représentation nationale à faire vivre le lien de proximité avec les Français, à connaître leurs réalités de vie au quotidien incluant la dimension familiale. Chaque jour, partout en France, l'UNAF, les UDAF et les URAF représentent et défendent les intérêts des 18 millions de familles, qui vivent sur le territoire français. Nous sommes donc un partenaire, un corps intermédiaire incontournable sur les réalités de vie des familles.

Je suis aussi très intéressée par la démarche que vous avez initiée, Monsieur le Député, avec vos collègues de la Commission des finances, qui consiste à renforcer l'action du Parlement en matière d'évaluation des politiques publiques. Il était donc important que ce colloque se tienne à l'Assemblée nationale car je suis convaincue que la représentation nationale et les Institutions telles que l'Unaf ont tout à gagner à travailler davantage ensemble,

au-delà des traditionnelles auditions, dans un véritable esprit de concertation et dans l'intérêt général.

L'idée première de ce colloque vient d'un constat : la décision publique, les débats parlementaires mais aussi les commentaires et analyses médiatiques prennent insuffisamment la dimension familiale, notamment la charge d'enfants.

Je prendrai 3 exemples qui jalonnent cette journée.

Sur l'emploi et le chômage, la volonté actuelle est de rendre la protection sociale plus incitative à l'activité, comme dans les réflexions sur le futur revenu universel d'activité. Mais on entend très peu parler des contraintes familiales qui pèsent sur le temps, sur la mobilité ...donc sur l'emploi. Pour le dire clairement, il n'y a pas eu d'initiative législative forte sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle depuis une quinzaine d'années. A ce titre, l'obligation pour la France de transposer la directive européenne sur la conciliation constitue une belle opportunité pour reprendre l'initiative.

Deuxième exemple, sur le pouvoir d'achat, les décisions prises à la suite de la crise des gilets jaunes n'ont pas pris en compte la charge d'enfant : la décision principale a été d'augmenter seulement la part individualisée de la prime d'activité et non sa part familialisée qui tient compte de la charge d'enfants.

Enfin, le projet de réforme des retraites suscite de nombreuses interrogations sur la façon de prendre en compte l'impact des enfants, sur la capacité à cotiser et donc, sur le montant de la pension.

Face à des décisions publiques, qui ont tendance à appréhender la société comme une somme d'individus, ces individus, eux, arbitrent et font des choix en fonction de leur famille et notamment de leur charge d'enfants.

C'est – au fond - le sens de cette journée : faire prendre conscience que la charge d'enfant n'est pas, pour les citoyens qui l'assument, une contrainte parmi d'autres, mais quelque chose qui structure leur existence et leurs choix économiques.

Pourquoi cette charge est-elle unique en son genre ? Pour deux raisons.

- La première c'est son caractère irréversible. Un professionnel qui intervient auprès des enfants ou des personnes âgées peut se retirer. Un parent ne peut pas démissionner.
- La deuxième raison est liée à la première : avoir un enfant n'est pas seulement une affaire privée et affective. Le droit civil et social organise et contraint la responsabilité des parents à travers une obligation d'entretien non limitée dans le temps. Il y a donc une responsabilité parentale spécifique qui justifie une politique familiale qui en tienne compte, pour tous les parents.

L'objectif de ce colloque est de construire des constats partagés sur le niveau de vie des familles, d'en explorer les multiples déterminants : emploi, protection sociale, fiscalité, consommation. Pour les dresser, nous avons fait appel à de nombreux experts reconnus qui ont travaillé sur ces questions. Je les remercie vivement d'avoir accepté de venir partager leurs réflexions. Nous avons aussi commandé des travaux spécifiques à l'OFCE et au CREDOC sur la situation économique des familles, dont nous révélons les résultats ce matin.

Un regard croisé nous a semblé indispensable avec des experts venus de notre réseau d'unions départementales des associations familiales. Notre réseau gère de multiples services en contact direct avec les familles sur tout le territoire, de la protection de l'enfance à l'accompagnement budgétaire en passant par la médiation familiale. Avec plus de 15 000 représentants familiaux bénévoles et 7 000 salariés, notre réseau est un acteur majeur du soutien auprès des familles. Notamment lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés qui ont souvent des causes ou des conséquences de nature économique : séparations, perte d'emploi, surendettement, dépendance ... Nous avons voulu que cette expertise de terrain, au plus près des difficultés et interrogations des familles, soit aussi sollicitée et valorisée.

Nous souhaitons évidemment pour cette journée, une réflexion ambitieuse et prospective qui aborde les enjeux familiaux d'aujourd'hui et de demain sans les contraindre aux problématiques immédiates.

Nous sommes à l'Assemblée Nationale, lieu de décisions et de débats cruciaux pour la vie des familles. Cette vision globale et d'avenir nous permettra aussi de dégager des orientations, qui pourront utilement enrichir les débats : sur la question des droits familiaux dans un système universel de retraite, les réflexions sur le Revenu universel d'activité. Nous souhaitons aussi sensibiliser

sur deux thèmes qui pourraient aussi faire l'objet d'initiatives pendant cette mandature parlementaire : la conciliation vie familiale – vie professionnelle, une priorité, et une loi ambitieuse sur la consommation.

Je vous remercie.